

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT
REUNION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
SESSION DE JUIN 2015

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Notre dernière session avant la trêve estivale s'inscrit dans un contexte particulier et je dirais même précaire.

Je constate tout d'abord que, près de 3 mois après notre élection la loi NOTRe n'est toujours pas promulguée et nous laisse, toujours, dans une expectative inquiétante en ce qui concerne nos compétences à venir.

Le début du mois de juin a été celui d'un nouveau record, malheureux, celui du nouveau record du nombre des demandeurs d'emploi au mois d'avril dernier: +26 200 personnes, soit +0,7%, une ampleur inédite depuis 2013 et qui porte, en métropole, le nombre de demandeurs d'emplois à 3,53 millions.

Et je tiens à dire que l'annonce par le Ministre du Travail de la création de 100.000 emplois aidés et 60.000 formations pour demandeurs d'emploi supplémentaires me paraît, si ce n'est dérisoire, ça tout le moins hors-sujet.

En effet ce ne sont pas « d'emplois-jeunes » relookés ou d'emplois factices, dont nos concitoyens ont besoin mais d'emplois stables, qui s'inscrivent dans l'économie réelle et qui leur offre des perspectives.

Force est de constater l'échec massif et sans appel du Président de la République face cette situation, lui qui faisait de l'emploi le cœur de son projet.

La Côte-d'Or n'est pas épargnée : de mars 2014 à mars 2015 le nombre de demandeurs d'emplois (catégorie A) a progressé de 7,2% pour s'établir à 25 298 et les nouvelles ne sont pas encourageantes.

Et comme cela ne suffisait pas, voici qu'un des plus gros employeurs de notre département s'apprête également à disparaître, je pense ici à la BA 102, comme si sa disparition n'avait pas d'incidence.

Je cite ici l'étude menée par l'Insee sur l'impact de la dissolution de la BA 102 :

« La dissolution de la base aérienne 102, , entraînera, d'ici la mi-2016, le transfert de 1 225 emplois vers d'autres sites militaires. La base est le cinquième plus grand employeur de Côte-d'Or. Elle fait appel, pour son fonctionnement, à des entreprises locales auprès desquelles elle passe des commandes. Cela génère de façon indirecte une cinquantaine d'emplois. À cela s'ajoutent 365 emplois induits par la consommation en biens et services des employés et fournisseurs de la base et de leur famille. Ainsi, en Côte-d'Or, un total de 1 640 salariés sont liés directement, indirectement ou de manière induite aux activités qui vont quitter la BA 102. »

Et je n'évoque pas ici les conséquences économiques et financières pour les communes limitrophes.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à Dijon, comme au plus haut sommet de l'Etat, on ne s'est pas beaucoup mobilisé pour éviter ces funestes conséquences.

Face à cette situation, et conformément à nos engagements, le Conseil Départemental ne restera pas les bras croisés.

La majorité a pris, lors de la campagne électorale, des engagements forts, dans la continuité de l'action menée depuis 2008, en ce qui concerne l'investissement le déploiement du Très Haut Débit.

Ces engagements, nous les tenons.

C'est le sens du Budget Supplémentaire qui va vous être proposé et qui s'inscrit dans le prolongement du Budget Primitif voté en décembre.

Le Conseil Départemental a fait le choix, et ce n'est pas le cas partout, de la défense de l'économie et de l'emploi.

La concrétisation de ce choix, c'est tout d'abord une enveloppe supplémentaire de 5 M€ d'investissements routiers et le doublement des crédits pour renforcer le programme de signalisation horizontale sur les routes départementales soit 400 000 euros

Il s'agit là d'apporter un soutien significatif au secteur du BTP, particulièrement touché par la crise, et qui ne pourra pas s'en sortir sans un engagement fort de l'investissement public.

Ce rapport, c'est aussi le respect de nos engagements à l'égard de Dijon et de son agglomération comme le financement du tramway pour lequel nous avons participé à hauteur de 20 M€.

Dans un même temps le plan haut débit se déploie, et, tous les 15 jours, la Commission d'Appel d'Offres est appelée à se prononcer sur des dossiers dans ce cadre.

Je rappelle que ce sont 70 M€ qui vont être investis pour la seule 1^{ère} phase.

Par ailleurs, nous travaillons activement à la création d'une Société Publique Locale avec plusieurs autres Départements avec qui nous partageons les mêmes ambitions en matière d'équipement en haut débit.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites qui seront données à ce dossier, et plus particulièrement s'agissant des partenariats qui seront mis en place.

Je me félicite à cet égard de la convergence de vues qui apparaît avec nos voisins de Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Jura.

Investir c'est notre priorité et je vous présenterai, début septembre, un grand plan d'investissement à destination des Collectivité Territoriales : Cap 100% Côte d'Or.

Dans l'immédiat je voudrais rappeler que nous avons pris des mesures pour que cet investissement aille bien vers les PME et TPE de notre département.

Face à la gravité de la crise les entreprises de Travaux Public sont venues nous présenter une charte nationale la « charte d'engagements des élus locaux », avec des dispositifs que nous avons très largement anticipé avec notre Charte Départementale pour un meilleurs accès à la commande publique.

Cette charte de la FRTP prévoyait notamment :

1) de préserver l'investissement public local : ce que nous faisons en maintenant un haut niveau d'investissement.

2) de maintenir les moyens consacrés aux infrastructures.

Ici également nous sommes en phase avec cette attente que ce soit par le SDANT ou aux investissements que nous allons affecter au réseau routier avec le BS.

3) de respecter les délais règlementaires de paiement des entreprises et de faire la chasse aux délais cachés.

Notre charte départementale prévoit des mécanismes expérimentaux de paiement rapide.

4) de porter le montant des avances sur le montant des paiements à un minimum de 10% du marché TTC : notre charte départementale porte ce montant à 20%.

5) de lutter contre les offres anormalement basses et le dumping social.

C'est précisément l'objet de la charte départementale de permettre aux PME et TPE locales d'être en mesure de pouvoir répondre.

Les 5 points de la Charte F RTP

1 Préserver l'investissement public local.

2 Maintenir, et si possible accroître, les moyens consacrés à l'entretien des infrastructures de mobilité, des réseaux d'eau, d'électricité et de fibre optique dont ils ont la charge.

3 Respecter les délais réglementaires de paiement des entreprises et faire la chasse aux délais cachés.

4 Porter le montant des avances sur paiement à un minimum de 10% du montant du marché TTC.

5 Mettre tout en œuvre pour détecter et éliminer les offres anormalement basses, lutter contre le dumping social et ne pas faire du prix le critère prépondérant dans l'attribution des marchés.

De plus et c'était également une attente forte, compte tenu des difficultés rencontrées par le secteur, le Conseil Départemental a fait le choix de suspendre le recours aux clauses d'insertion.

Tous ces engagements portent leurs fruits car à ce jour la part des marchés attribués aux entreprises côte-d'oriennes représente près de 85% en montant (82% en nombre).

Deuxième engagement pris et tenu, celui de la fiscalité.

Je veux rappeler le choix de la majorité départementale, après une remise à niveau des taux à parité avec ceux pratiqués par les départements limitrophes.

Nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts, et ce pour la 2^{ème} année consécutive.

Je soulignerai juste la proposition qui vous est faite d'exonérer certaines entreprises exerçant une activité commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Là aussi, il s'agit de défendre l'activité et l'emploi, même si je dois vous avouer regretter ne pas savoir précisément à combien se chiffrera le manque à gagner pour le Département, faute d'information des services fiscaux de l'État sur ce sujet.

Ainsi, quand le Conseil Départemental s'engage, il tient sa parole, comme le démontre le compte administratif et le compte de gestion.

Avec près de 99 % de dépenses réalisées en fonctionnement, et 70 % en investissement, on peut dire sans auto-satisfaction que les budgets annoncés sont sincères et effectués, et cela dans un contexte particulièrement difficile avec les baisses drastiques et sans précédent des dotations de l'État.

Je m'étais également engagé, lors de la session d'installation à donner à l'ensemble des élus, les moyens d'assumer au mieux le mandat qui leur a été confié.

Cette session de juin 2015 marque une étape importante dans le fonctionnement de notre Assemblée, puisque c'est la première réunion organisée dans le cadre de la « full- démat », ou dématérialisation globale : en effet, les convocations comme les rapports vous ont été transmis dans les délais légaux de façon complètement dématérialisée, c'est-à-dire sans aucun papier.

Je constate avec satisfaction que la grande majorité d'entre vous se sont engagés dans cette voie en privilégiant l'utilisation des tablettes hybrides qui vous ont été remises, et pour laquelle vous avez pu suivre une formation-sensibilisation adaptée.

Je souhaite vraiment vous remercier pour cet engagement dans une nouvelle méthode de travail, qui n'est pas forcément aisée ni spontanée, et qui demande une certaine pratique.

C'est grâce à votre adhésion à ces nouvelles méthodes de travail que nous avons pu progresser collectivement sur la circulation de l'information, dans le cadre d'une démarche exemplaire, tant en termes de maîtrise des coûts, que de développement durable.

Soyez-en remerciés, collectivement et individuellement, et j'encourage aussi les Collègues qui n'ont pas encore « franchi le pas », à essayer de se familiariser avec ces nouvelles pratiques, qui vont, à n'en pas douter, très rapidement se généraliser dans de nombreux domaines.

C'est également pour favoriser la prise de fonction des nouveaux élus que j'ai souhaité que le rapport d'activité des services départementaux 2014 vous soit présenté dans les meilleurs délais.

En effet, notre Assemblée a connu un profond renouvellement, et il m'a semblé important que vous puissiez disposer d'un document complet et détaillé de l'activité de nos services.

En ce qui concerne l'exercice local de votre mandat, un rapport vous a été transmis qui vous propose de procéder à une ventilation du reliquat 2015 du FAVA, et de vous prononcer sur de nouvelles règles de gestion pour l'avenir afin de tenir compte de la création des binômes d'élus et du nouveau découpage des cantons et ce n'est pas une ventilation facile.

2015 est en effet une année de transition un peu compliquée, entre les changements intervenus et les consommations de dotations qui diffèrent d'un endroit à l'autre.

Des propositions vous ont été faites dans le rapport, et je vous demanderai de vous prononcer.

Par contre, je vous proposerai d'amender ce même rapport en différant à une prochaine session l'examen des futures règles de gestion du Fond d'Aide à la Vie Associative.

Plusieurs d'entre vous, de la majorité comme de l'opposition, m'ont fait part de leurs demandes et observations.

C'est bien volontiers que je l'accepte.

Autres sujet, lors de la session du Conseil Départemental du 24 avril dernier, nous nous sommes prononcés sur le montant des indemnités de fonction versées aux élus.

A l'occasion de l'examen du rapport correspondant, M. POILLOT, au nom des Forces de progrès, a proposé une réduction de 15 % sur l'ensemble des indemnités des élus, et de 30 % sur les miennes.

Vous vous souvenez que je vous ai indiqué que cette proposition n'engageait que ceux qui la formulaient, dans la mesure où je ne comptais pas l'appliquer aux membres de la majorité.

Je vous ai expliqué pourquoi je ne partageais pas l'idée qui laisse à penser que les indemnités des Élus ne seraient qu'une sorte d' « argent de poche » dont on peut faire varier le montant sans que cela n'ait d'importance.

Sans cette indemnisation, M. POILLOT, beaucoup d'élus locaux ne pourraient pas assumer leurs fonctions électorales, et vouloir faire croire le contraire ne sert pas forcément la démocratie, en tous cas, c'est mon point de vue.

J'ai également précisé qu'il importait de vérifier la faisabilité juridique d'un tel dispositif, qui conduirait à instituer un niveau d'indemnités différent pour des élus ayant les mêmes fonctions, s'agissant des membres de la Commission Permanente.

Après expertise, il résulte de la jurisprudence administrative que *la modulation du montant des indemnités doit reposer sur des considérations objectives, indépendantes de la personne ou du comportement politique de l'élu ou des élus concernés.*

Par conséquent, une délibération qui prévoirait une modulation du montant des indemnités de fonctions allouées aux membres de l'opposition en raison de cette seule qualité serait critiquable sur le plan juridique, et pourrait faire l'objet d'un recours contentieux, le cas échéant via un déferé préfectoral.

Vous voyez donc, M. POILLOT, que le droit ne me permet pas, en l'état de votre demande, de vous donner satisfaction. C'est dommage...

Néanmoins, vous savez que je m'efforce toujours, dans la mesure du possible, de répondre à vos sollicitations.

C'est pourquoi, afin de permettre à votre demande qui se veut « vertueuse » de prospérer, je vous fais une proposition : M. POILLOT, adressez-moi, vous et les élus dont vous avez été le porte-parole, un courrier où chacun demande expressément et à titre personnel une réduction de son indemnité. Sur cette base, je soumettrai à l'Assemblée Départementale une nouvelle délibération qui prendra en compte cette, ou ces demandes.

Une telle démarche, dès lors qu'elle ne résulte pas de la contrainte, apparaît juridiquement acceptable, et vous permettra de joindre la parole aux actes.

Dernier sujet, le changement de nom de « Conseil général » en « Conseil départemental », rend obsolète l'ensemble de nos signalétiques et nous contraint à les modifier, afin de nous conformer aux prescriptions de la Loi.

Je ne voyais, pour ma part, aucune urgence à modifier notre logo, nous y sommes contraints.

C'est pour cette raison que j'aurais aimé lire, dans certaines interventions de membres de l'opposition, plus de retenue et moins de démagogie.

Laisser croire, que le seul nouveau logo va coûter à notre institution plus d' 1 M€ ne grandit pas ceux qui ont agité ce chiffon rouge.

Ce n'est pas le coût du logo, mais celui du changement de l'ensemble de notre signalétique sur les différents supports : panneaux, bâtiments, papiers à en-tête, bornes kilométriques...

De plus sous-entendre que je voudrais faire cela dans l'urgence relève à la fois du mensonge le plus éhonté et de la mauvaise foi.

J'ai en effet bien précisé que ceci se ferait dans la durée et sur plusieurs années afin d'amortir le choc financier que cela représente.

J'espère donc que ceci mettra fin à cette mauvaise polémique qui laisse à croire que notre collectivité se laisserait aller à la gabegie, quand tant de nos concitoyens connaissent une situation professionnelle précaire, le débat public n'en sort ni grandi ni honoré.

Autre sujet important, à l'occasion du rapport sur les Ressources Humaines, Mme la Présidente de la première commission, Martine Eap-Dupin, aura l'occasion de répondre à une de vos récentes sollicitations en vous résumant le bilan qui vous a été transmis en matière d'apprentissage.

229 apprentis depuis 1994, cela représente un véritable engagement de notre Collectivité dans ce type de formation qui connaît un taux de réussite qui varie entre 79 et 100 %, et qui, surtout, ouvre de véritables possibilités de débouchés dans la vie active.

Un tel succès repose largement sur l'engagement de nos collaborateurs dans l'accompagnement professionnel de ces jeunes, et je voulais profiter de ce rapport pour souligner leur rôle primordial et les en remercier.

Notre session comporte aussi, vous l'aurez noté, un rapport sur notre plan de transport.

Là aussi, il s'agit d'un rapport particulièrement important : il réaffirme la vraie solidarité du Conseil Départemental à l'égard de tous les territoires et de tous leurs habitants, grâce à sa politique de gratuité des transports scolaires pour les familles, mais aussi grâce au ticket unique à 1,5 euro.

Mais ce rapport est aussi particulièrement important parce que c'est peut-être la dernière fois que nous aurons à l'examiner.

Nous ne savons toujours pas qui, de la Région ou du Département, aura à assumer la compétence transport scolaire.

Pourtant, sans préjuger de l'avenir, il ne faut pas oublier que derrière la question du transport scolaire se pose très directement la question de la sectorisation.

Nous sommes tous très attachés au maintien de nos 47 collèges publics.

Mais cela passe par le respect de la règle du collège d'affectation, sauf exceptions pour des motifs légitimes, sans quoi cela participera au déménagement de nos territoires, auquel nous ne pourrons pas faire face à nous tout seuls.

En marge des dossiers inscrits à notre ordre du jour, je souhaite vous faire part d'une récente information qui m'a été transmise par le Directeur Régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

En effet, nous avons, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DRAAF, présenté une action intitulée « Identification, recensement et développement des produits locaux, biologiques et/ou de saison consommés dans les collèges publics de la Côte-d'Or ».

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'après examen de notre dossier par le groupe de Correspondants du Programme national pour l'alimentation, un avis favorable a été émis pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

Ce sont donc 30 rapports qui vont nous occuper aujourd'hui, je vous remercie de votre attention et laisse place au débat.